



Sécurité et prévention de la délinquance

Créé en 2015, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, CISPD, est l'instance de décision sur les priorités en matière de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance de la Communauté d'Agglomération.

Il constitue un cadre de réflexion, de concertation et d'action et mobilise à cet effet les institutions et les organismes privés et publics concernés sur le territoire.

Le CISPD a pour missions de :

- Favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et définir des objectifs communs pour préserver la sécurité et la tranquillité publique ;
- Assurer l'animation et le suivi de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance ;
- Être consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Le CISPD s'est doté d'une charte de déontologie et d'un règlement intérieur qui fixent son cadre d'intervention, son organisation et son fonctionnement.

Son action est définie au travers de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Parmi les actions prioritaires :

- La lutte contre les cambriolages.
- La lutte contre les trafics de stupéfiants et la prolifération des armes.
- La lutte contre l'insécurité routière.
- La mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde en cas de catastrophe naturelle (inondation), accidentelle ou malveillante (acte de terrorisme)
- La coopération entre les polices municipales et nationale en cas de violence urbaine
- La vidéoprotection
- Les violences faites aux femmes

Les groupes de travail en action

Des groupes techniques opérationnels (GTO) ont été créés pour mettre en œuvre les actions inscrites dans la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'ensemble des GTO a poursuivi les actions pour trouver des solutions pragmatiques, efficaces et immédiates. C'est particulièrement le cas du Groupe intercommunal de traitement de la délinquance (GITD), piloté par la Procureure de la République, qui se réunit mensuellement pour évoquer et trouver des solutions concrètes, rapides et durables, ou encore du Groupe Intercommunal de Coopération de Sécurité Renforcée (GICSR) qui se réunit en cas de risque de violences urbaines, sur décision du commissaire de Melun.

Depuis la création du CISPD, les 9 polices municipales de l'agglomération coopèrent pleinement. Un groupe de travail est d'ailleurs spécifiquement dédié aux responsables de ces polices municipales.

ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

 La Police intercommunale des transports



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30